

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 200808

Ordre du jour proposé par le vice président et président de séance Denis Le Berre

- 1. Nouveau vote concernant l'exclusion de Mr Montano de l'association**
- 2. Election du nouveau conseil d'administration**

1- Vote concernant l'exclusion de Mr Montano de l'association

Mr Montano n'ayant pu être présent lors de la dernière assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2008 au cours de laquelle son exclusion de l'association avait été prononcée, il nous a été demandé de convoquer une nouvelle assemblée générale pour procéder à un nouveau vote.

Un débat contradictoire a eu lieu avant que les plaisanciers présents ou représentés ne puissent s'exprimer par un vote à bulletin secret.

La question posée était

OUI → exclusion

NON → maintien dans l'association

Le scrutin s'est déroulé en présence de Mr Ernot Maire de Trévou Tréguignec, et de Maître Buisson, huissier de justice. Tous deux ont participé au dépouillement et vérifié sa régularité.

62 votants étaient présents ou représentés.

Résultat : OUI 43 voix

NON 16 voix

Bulletins nuls 3

Mr Montano est donc exclu de l'association.

2- Election du nouveau conseil d'administration

Election du tiers sortant :

Jean Claude Querrec (se représente)

Daniel Potin (se représente)

Joël Dubouays (ne se représente pas)

François Richou (ne se représente pas)

Sont démissionnaires :

Henri Robial
Paul Garandel
Jean Pierre Ossent

Se portent candidats à l'élection :

Martine Lejeune
Joël Quelen
André-Yves Le Goff
Serge Rivoalland
Robert Schillinger
Jean Paul Vannier

Nombre de votants : 59 Bulletins nuls ou blancs : 2

Ont obtenu :

Jean Claude Querrec 52 voix
Jean Paul Vannier 49 voix
André-Yves Le Goff 48 voix
Serge Rivoalland 46 voix
Joël Quelen 41 voix
Daniel Potin 35 voix
Martine Lejeune 18 voix
Robert Schillinger 14 voix

Sont donc élus au conseil d'administration :

J.C. Querrec, J.P. Vannier, A.Y. Le Goff, S ; Rivoalland, J. Quelen, D. Potin.

Afin de porter le nombre de membres du C.A. à 12 comme le prévoient les statuts, un vote complémentaire sera organisé au cours d'une prochaine assemblée générale prévue en octobre 2008, pour désigner 2 nouveaux membres.

Questions diverses

Ont été évoqués aussi, au cours de cette assemblée générale, les points suivants :

- Le problème des longueurs de chaînes de mouillage. Un relevé de chaque mouillage ayant été effectué, il est apparu qu'un grand nombre de chaînes sont trop longues. Il est demandé aux plaisanciers concernés de s'en tenir aux longueurs préconisées de façon à éviter tout incident.
- Suite à la récente « affaire », le président de séance a aussi insisté sur l'importance qu'il y avait à souscrire un contrat d'assurance tous risques pour chaque bateau mouillant à Port Le Goff.

Fait à Trévou Tréguignec le 2 juillet 2008
Le président de séance
Denis Le Berre

Le rapporteur
André-Yves Le Goff

